

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-5-1
N° applicatif 6527

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Direction de l'aide sociale à l'Enfance

Service consulté

CONVENTION D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET " ESPACE PARTENAIRES " - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU HAUT-RHIN DIRECTION DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Résumé : La Caisse Nationale d'Assurance Maladie a conçu un portail « Espace Partenaires », extranet, destiné à faciliter les échanges d'information avec ses partenaires.

La Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance souhaite pouvoir en bénéficier dans le cadre d'une convention partenariale locale. La convention proposée dans ce rapport, concernant l'utilisation du portail « Espace partenaires », a déjà été validée par le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin. Ce rapport a pour objet de faire approuver la convention et de la faire signer par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin met en place un nouvel outil d'échanges entre la Caisse et ses partenaires, qui remplacera, à terme, les échanges via des adresses mail. Il s'agit d'un outil sécurisé, permettant la traçabilité des demandes du partenaire, nommée « Espace Partenaires ».

L'Espace Partenaires est un portail extranet, conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à ses partenaires. L'utilisation de cet Espace Partenaires est gratuite. Ce portail facilitera les interactions entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin et les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance situés sur le périmètre d'intervention concernant l'accès aux droits et aux soins des mineurs et jeunes majeurs confiés.

L'Espace Partenaires permettra aux utilisateurs habilités des services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance situés dans le Haut-Rhin concernés de signaler, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins.

Le signalement par le portail est simple, il fluidifie et optimise le traitement des demandes par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la Caisse.

L'Espace Partenaires offre les fonctionnalités suivantes :

- Contacter la Caisse de rattachement d'un assuré,
- Soumettre une demande d'étude de dossier pour le compte d'un assuré,
- Signaler une situation de difficultés d'accès aux droits et aux soins d'un assuré,
- Demander un rendez-vous à la Caisse pour un assuré,
- Demander un document concernant un assuré,
- Consulter l'historique des demandes faites.

Ces fonctionnalités sont activables par la Caisse, selon les besoins de la relation partenariale. Elles pourront être enrichies au fur et à mesure des montées de version d'Espace Partenaires.

L'Espace Partenaires dispose de deux types de profils utilisateurs :

- Un « gestionnaire » : le/les gestionnaire(s) sont habilités par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie après signature de la convention d'utilisation d'Espace Partenaires. Il est possible de disposer de 1 à 5 comptes gestionnaires par partenaire, selon la taille de ce dernier. Le/les gestionnaires créent ensuite les comptes « techniciens » de sa structure.
- Un « technicien » : le/les techniciens sont habilités par les « gestionnaires » préalablement habilités par la Caisse du Haut-Rhin. Ils réalisent les différentes demandes et les opérations de gestion disponibles dans l'Espace Partenaires. Il est possible d'avoir de 1 à 25 comptes « techniciens » par partenaire.

Quelques points de vigilances sont à souligner :

- La révision régulière des habilitations par les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Le respect du Règlement général sur la protection des données et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés,
- La transmission des seules pièces nécessaires au traitement des demandes adressées par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin.

Une rencontre avec les futurs gestionnaires et utilisateurs de ce portail au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance a déjà eu lieu afin de les informer et de les former à l'usage de ce nouvel outil courant du mois d'avril. Toutefois, avant tout déploiement du portail « Espace Partenaires », la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin souhaite signer une convention utilisation avec la Collectivité européenne d'Alsace.

Une démarche identique pourrait être initiée avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin pour les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance situés sur leur périmètre d'intervention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace, et plus particulièrement les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, ayant pour objectif de faciliter les échanges concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité accompagnés,
- D'approuver la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.